

<https://enseignants.se-unsa.org/Hors-classe-des-PE-2019-les-modalites-publiees>



Enseignants de l'Unsa

Hors-classe des PE 2019 : les modalités publiées

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : lundi 25 mars 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La note de service pour les promotions à la hors classe des professeurs des écoles a été publiée. Elle détaille les éléments de barème pour cette année 2019, année où les nouvelles carrières entrent dans un rythme pérenne.

Les promouvables au titre de la campagne 2019

Tout collègue au moins au 9e échelon avec 2 ans d'ancienneté au 31 août 2019 est promouvable.

Une carrière sur 2 grades

Tout collègue doit dorénavant avoir accès à 2 grades sur une carrière complète. Tout professeur des écoles devient promouvable à la hors-classe à partir de 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 9.

La constitution du barème

Il prend en compte 2 éléments à un niveau identique : la valeur professionnelle (sur 120 points) et l'ancienneté dans la plage d'appel (sur 120 points).

1. L'appréciation de la valeur professionnelle

Pour la campagne 2019, l'appréciation de la valeur professionnelle correspond à l'appréciation finale du troisième rendez-vous de carrière ou à l'appréciation attribuée en 2018 pour les agents promouvables à la hors classe l'année dernière.

Voici les appréciations et les points correspondants :

Appréciations	Points
Excellent	120
Très satisfaisant	100
Satisfaisant	80
À consolider	60

1. L'ancienneté dans la plage d'appel est l'autre élément du barème

Voici les points en fonction de l'ancienneté :

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2019	9e	9e	10e	10e	10e	10e	11e	11e	11e	11e	11e	11e
	+	+	+ 0 an	+ 1 an	+	+	+ 0 an	+ 1 an	+	+	+	+ 5 ans
	2 ans	3 ans			2 ans	3 ans			2 ans	3 ans	4 ans	et plus

Hors-classe des PE 2019 : les modalités publiées

Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Vous êtes promouvables mais vous n'avez pas d'appréciation de la valeur professionnelle ? La note de service précise les démarches vous concernant.

Contactez [votre section départementale SE-Unsa](#).

La poursuite de la hausse du ratio

Depuis 2012, le ratio de passage a été augmenté. Cela répond à la demande du SE-Unsa depuis 2011 de donner aux PE les mêmes chances d'accéder à la hors classe que les autres corps enseignants. Le ratio pour 2019 continue ainsi sa hausse : il est de 15.1% (13.2% en 2018).

Les nouveautés - et les manques - de 2019

La note de service mentionne que les critères de départage en cas d'égalité de barème doivent être examinés en CAP. Cela doit permettre d'utiliser un autre critère de départage que l'ancienneté de grade imposée l'année dernière. Cela avait fortement pénalisé les professeurs des écoles anciens-instituteurs.

Cela répond à une demande forte du SE-Unsa, pour qui l'ancienneté générale de services doit être le premier critère de départage.

La note de service insiste aussi, à la demande du SE-Unsa sur l'attention particulière à porter aux agents "retraitables" pour qu'ils puissent accéder à la hors-classe avant leur départ en retraite.

Le SE-Unsa demandait la révision possible des appréciations posées en 2018 sans rendez-vous de carrière et parfois de façon arbitraire, sans aucun travail paritaire préalable. La nouvelle note de service ne donnent aucune précision sur cette « génération sacrifiée », c'est inacceptable.

Le SE-Unsa, syndicat utile, est là pour vous informer et vous accompagner dans le cadre de ces nouvelles règles d'accès à la hors classe : contactez votre [section départementale du SE-Unsa](#)